

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par la Haute Ecole Léonard de Vinci à partir de
l'année académique 2006-2007**

A.Gt 24-08-2006

M.B. 25-10-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 20 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, complété par les décrets des 24 juillet 1997 et 30 juin 1998 et modifié par le décret du 30 juin 2006;

Vu l'avis n° 44 du Conseil général des Hautes Ecoles des 15 novembre, 29 novembre et 20 décembre 2001, l'avis n° 53 des 18 décembre 2002, 16 janvier et 20 février 2003 et l'avis n° 65 du 19 décembre 2005;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 22 juin 2006;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 30 juin 2006;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire du 30 juin 2006;

Vu la concertation avec les Pouvoirs organisateurs du 10 juillet 2006;

Vu le protocole du 12 juillet 2006 du Comité de secteur IX et du Comité des Services publics provinciaux et locaux, Section II;

Vu l'avis n° 40.997/2/V du Conseil d'Etat rendu le 21 août 2006, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1° des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - La Haute Ecole Léonard de Vinci est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2006-2007.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2003 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Léonard de Vinci à partir de l'année académique 2003-2004, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mai 2004 est abrogé.

Article 3. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 août 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



ANNEXE

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Section « Accoucheuse »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Section « Audiologie »	Ixelles
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Section « Diététique »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Section « Logopédie »	Ixelles
Type court	Paramédicale	Section « Podologie – Podothérapie »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Woluwe-Saint-Lambert et Uccle
Type court	Paramédicale	Section « Technologie en imagerie médicale »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Oncologie »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Pédiatrie »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Salle d'opération »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé communautaire »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé mentale et psychiatrie »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Paramédicale	Spécialisation interdisciplinaire « Gériatrie et psychogériatrie »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Pédagogique	Section « Normale préscolaire »	Nivelles (délocalisation progressive vers Ottignies-Louvain-la-Neuve)
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Nivelles (délocalisation progressive vers Ottignies-Louvain-la-Neuve)
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Education physique »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Français et français langue étrangère »	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Français et religion »	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Langues germaniques »	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Mathématiques »	Ottignies-Louvain-la-Neuve



TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous -section « Sciences économiques et sciences économiques appliquées »	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous -section « Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales »	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous -section « Sciences : biologie, chimie, physique »	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Type court	Pédagogique	Spécialisation « Psychomotricité »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Clinique »	Ixelles
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Psychologie du travail et orientation professionnelle »	Ixelles
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Psychopédagogie et psychomotricité »	Ixelles
Type court	Sociale	Section « Educateur spécialisé en activités sociosportives »	Woluwe-Saint-Lambert
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Chimie appliquée »	Woluwe-Saint-Lambert
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Woluwe-Saint-Lambert
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2ème cycle	Woluwe-Saint-Lambert
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1er cycle	Saint-Gilles
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Automatisation »	Saint-Gilles
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Construction »	Saint-Gilles
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electromécanique »	Saint-Gilles
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electronique »	Saint-Gilles
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Géomètre »	Saint-Gilles
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Informatique »	Saint-Gilles
Type long	Traduction et interprétation	Section « Interprétation »	Ixelles
Type long	Traduction et interprétation	Section « Traduction » 1er cycle	Ixelles
Type long Type long	Traduction et interprétation	Section « Traduction » 2ème cycle orientation traduction multidisciplinaire orientation terminologie et société de l'information * orientation institutions européennes et traduction* * ces orientations sont organisées dans le cadre d'accord(s) de collaborations passé(s) entre les autorités de Hautes Ecoles organisant la section Traduction	Ixelles

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Léonard de Vinci à partir de l'année académique 2006-2007.



Bruxelles, le 24 août 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

